



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2541

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Création d'une voie nouvelle ER 86 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2541**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Création d'une voie nouvelle ER 86 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Cette opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La société UTEI est propriétaire d'un tènement foncier de 7 808 mètres carrés situé 3-7, rue Abraham Bloch à Lyon 7°, sur lequel elle développe un programme immobilier de logements d'environ 4 506 mètres carrés (69 logements) et un programme immobilier d'activités économiques d'environ 7 637 mètres carrés.

Cette parcelle est grevée de l'emplacement réservé pour création de voirie n° 86 (ER 86), qui consiste en la création d'une voie nouvelle nord-sud, parallèle à la rue de Gerland, allant de la rue Pierre Sépard au nord jusqu'au boulevard de l'Artillerie au sud. Cette voie est identifiée comme étant l'allée de Gerland dans le plan guide du projet urbain de Gerland.

Ce tronçon de l'allée de Gerland, d'une largeur prévue de 16 mètres, aura pour fonction la desserte des îlots ainsi divisés et permettra d'assurer la transition entre les fonctions et formes urbaines induites par le zonage URM dédié à des fonctions résidentielles et prévus sur son côté ouest, et le zonage UI voué aux activités économiques, à l'est.

II - Projet

Le projet a été étudié sur la base des principes d'aménagement définis par le plan guide du projet urbain de Gerland : réalisation d'une allée verte, support de végétal et de biodiversité, qui viendra compléter les principaux axes de circulation (avenue Yves Farge, avenue Jean Jaurès, etc.). Cette allée doit assurer la continuité de la biodiversité entre l'espace privé et public dont les limites sont affirmées. Cette allée comporte une voie circulée pour assurer une fonction de desserte dans les cœurs d'îlots.

Cette opération d'aménagement répond aux objectifs suivants :

- permettre le développement d'une offre de logements, de bureaux et d'immobilier dédié à l'accueil de petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries (PME/PMI),
- assurer une desserte apaisée en donnant la priorité aux cheminements modes doux et piétons,
- assurer la continuité d'une trame verte et paysagère.

Programme de l'opération

Les travaux d'aménagement prévoient la création d'une voirie dans le prolongement de la rue Pierre Bourdeix, au nord de la rue Abraham Bloch, d'une emprise de 16 mètres et d'une longueur de 100 mètres, qui permettra de desservir le cœur du projet.

La Ville conserve ses compétences pour l'éclairage public et les espaces verts. Il n'y aura donc pas d'établissement de convention de maîtrise d'ouvrage unique.

III - Coût

Compte tenu de la mise en place d'une autorisation de programme Etudes à hauteur de 23 500 €, la présente demande d'individualisation d'autorisation de programme s'élève à 476 500 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en investissement, qui se décompose comme suit :

- 5 000 € TTC pour le coût du foncier et des opérations s'y rattachant,
- 471 500 € TTC pour les travaux d'aménagements de voirie.

IV - Planning

La première phase de réalisation des travaux pour desservir l'ensemble de logements sera réalisée en 2018.

La deuxième phase d'aménagement de la frange est de la voie sera réalisée à la livraison des bâtiments d'activités économiques en 2019-2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de l'emplacement réservé n° 86 (ER 86) à Lyon 7° nécessitant l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie, pour un montant de 476 500 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 280 000 € en 2018,
- 150 000 € en 2019,
- 46 500 € en 2020,

sur l'opération n° 0P09O5391.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 500 000 € TTC pour le budget principal en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.